

**MAIRIE DE BERCHERES-SUR-VESGRE
DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BERCHERES SUR VESGRE**

Nombre de membres en exercice : 15 SEANCE DU 20 mars 2015
Qui ont pris part au vote : 13

Le vingt mars deux mille quinze à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT Maire.

Etaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. MOUCHARD Patrick, Mme JUBAULT-BREGLER Anne, M. GIRAULT Bruno, M. PRADES Guy, M. LECOEUR Jean- Marie, Mme RYCKEBOER Danièle, Mme DONZIER Emmanuelle, Mme DAUSEND Sandra, Mme MAC DAID Emma, M. VEZIEN Nicolas, Mme BASMOREAU Stéphanie.

Procurations :

M. GALINIER-WARRAIN Gilles donne pouvoir à Mme Emmanuelle DONZIER

Absents :

Mme MATHIEU Marie-Elisabeth
Mme DANET Clothilde

Nicolas VEZIEN, est élu secrétaire.

Convocation du 13 mars 2015

Délibération n°13-20/03/2015 : Modification simplifiée du plan local d'urbanisme : délibération approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme : à l'unanimité

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L110, L121-1, L123-13, L123-13-1, L123-13-2 et L123-13-3,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2011 approuvant le plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2014 prescrivant la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 du P.L.U. du 26/12/2014 au 27/01/2015

Vu l'absence d'observations dans le registre de la mise à disposition

Vu le bilan de la mise à disposition dressé par le Maire attestant du bon déroulement de la mise à disposition et de la non opposition des habitants et des personnes publiques associées

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère et décide :

-de tirer un bilan favorable de la mise à disposition qui n'a fait apparaître aucune opposition au dossier de modification simplifiée n°1 du PLU ;

-d'approuver la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme sur la base du dossier mis à la disposition du public complété de la présente délibération ;

-dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie de Berchères-sur-Vesgre et sur le site internet de la ville durant 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera en outre transmise au préfet pour le contrôle de légalité ;

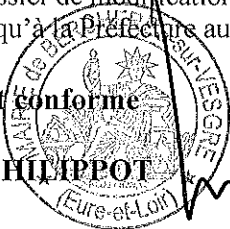
-dit que la présente délibération sera exécutoire un mois après sa transmission au contrôle de légalité ;

-dit que le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU sera tenu à la disposition du public à la mairie de Berchères-sur-Vesgre ainsi qu'à la Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pour extrait conforme

Le Maire,

M. Pascal PHILIPPOT



028-212800361-20150320-13-20-03-2015-DE

le Conseil Municipal délibère et décide :

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 02/04/2015

Publication : 07/04/2015

Pour l'autorité Compétente
par délégation



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture le
et publication le